

aux mêmes obligations que les femmes, parce que les hommes ne font pas métier de la prostitution et que la maladie est chez eux une exception.

Ce raisonnement au point de vue sanitaire n'a aucune valeur : l'homme qui contagionne une fille publique est le véritable auteur de la syphilis qui atteindra ultérieurement tous les hommes regus par cette femme. Il n'y a pas de théorie qui tienne contre ce fait brutal. Le piquant, c'est que ceux-là mêmes qui ne veulent à aucun prix assimiler l'homme syphilitique à la femme syphilitique ne font aucune difficulté d'imposer aux hommes malades, quand ils sont astreints à la vie commune, comme les soldats un traitement obligatoire.

S'il est urgent de soigner, de guérir un homme sous les drapeaux quand il est atteint de maladie vénérienne, syphilis ou autre : s'il est surtout urgent de l'interner pour qu'il ne devienne pas l'agent de contagions nouvelles et indéfinies, nous demandons pourquoi il devient inutile d'empêcher ce même individu, rentré dans la vie civile et malade de propager son mal selon son bon plaisir.

L'auteur ajoute encore :

« Sur l'obligation de la visite, tout a été dit en droit : nul légiste ne s'est avisé d'en soutenir la légalité. Sur son utilité sanitaire, ici, le débat est clos : dès l'instant où la clientèle masculine échappe à l'examen médical, la visite féminine n'a plus aucune portée. Vous retirerez vainement de la circulation toute les femmes contaminées, si vous laissez les hommes malades libres de continuer à contaminer les femmes plus ou moins publiques qui s'offrent à eux, la mesure sanitaire peut-elle seulement être ébauchée ?

Or, quelle administration a jamais songé pratiquement à appliquer ses règlements aux hommes ? Je ne parle pas des garanties trompeuses offertes par la visite féminine : le chiffre élevé des filles malades, bien que visitées et castées est un argument bien difficile à retorquer.

Enfin, à la place d'une organisation officielle de débauche légalisée et patentée grâce à l'intervention complice de fonctionnaires et de médecins municipaux l'auteur conclut en proposant :

1. Une réorganisation totale de la police des rues, au point de vue de la prostitution ;